

La Dissuasion nucléaire française en 2024. Certitudes et questionnements.

Général (2S) Jean-Claude Rodriguez

La dissuasion nucléaire constitue aujourd'hui l'un des leviers d'action des grandes puissances. Elle offre à un État cette liberté fondamentale de pouvoir agir seul sur les événements majeurs qui peuvent compromettre sa Survie.

Elle est au cœur de notre politique de Défense depuis plus de 66 ans.

L'année 2024 est marquée par une guerre de haute intensité en Europe avec le conflit Russo-ukrainien, une crise grave au proche orient pouvant déboucher sur une conflagration entre Israël et l'Iran et des tensions en mer de Chine entre les États-Unis et la Chine .

Au vu de ces événements préoccupants, il est légitime de se s'interroger sur la qualité de notre stratégie de Défense centrée sur la Dissuasion nucléaire.

Dissuader, c'est faire renoncer quelqu'un à une action. Il y a toujours dans le concept de dissuasion une cible, celui qu'on veut dissuader, et un objectif, l'intention qu'on souhaite qu'il abandonne. C'est une dialectique d'influence.

Si l'on veut dissuader quelqu'un qui nous veut du mal, il faut le convaincre que son projet est vain, car il va subir plus de pertes qu'il ne va obtenir de gains.

Il faut le menacer d'une rétorsion dont le coût sera pour lui certain et insupportable.

La dissuasion au sens militaire du terme prend la forme d'une menace de l'emploi sans retenue de la force armée, de l'utilisation des moyens militaires les plus dévastateurs.

On peut être dissuasif avec des moyens conventionnels, tout dépend de la balance des forces en présence. Mais la puissance de l'arme nucléaire et ses capacités de destruction sont tellement démesurées qu'elles surpassent tout moyen conventionnel. Le risque pour un agresseur d'être l'objet d'une riposte nucléaire est une perte exorbitante, irrémédiable. Dès lors un État, même faible, mais détenteur de l'arme nucléaire, peut en imposer à une plus grande puissance. D'où l'intérêt majeur de disposer de cet atout.

Mais la détention d'armes nucléaires ne suffit pas. La stratégie de dissuasion nucléaire doit respecter quelques principes.

Elle s'exerce dans le cas d'une menace majeure des intérêts vitaux de l'État visé, quelle qu'en soit la nature. Le périmètre du « vital » n'est pas défini.

Il reste à l'appréciation du chef de l'État de manière à placer le candidat agresseur dans l'incertitude des limites à ne pas franchir.

La dissuasion nucléaire exige la création et le maintien de capacités techniques et opérationnelles.

Pour une puissance moyenne comme la France il est inutile et ruineux de se lancer dans une course aux armements, il faut et il suffit :

- **de disposer d'une force nucléaire invulnérable** (*discrétion, réactivité, agilité*) avec au moins deux composantes de natures différentes capables de riposter indépendamment ou en coordination en cas d'agression ;
- **d'être en mesure de franchir les défenses adverses** quels que soient leurs progrès. (*variété des trajectoires, hypervélocité, manœuvrabilité, furtivité, leurrage, saturation par le nombre*) ;
- **de démontrer régulièrement la réalité opérationnelle** des forces nucléaires et de leurs capacités de déploiement et de frappe (*essais, tirs d'évaluation, exercices du type Poker et Banco pour les FAS*). **Nota.** L'abandon des essais nucléaires en Polynésie française depuis 1996 est désormais compensé par un programme de simulation validé par des tests en laboratoire sur le territoire national ;
- **d'assurer la permanence de la menace d'emploi.** Elle est assurée par le chef de l'État disposant 24h/24 des codes et des moyens de transmission aux forces stratégiques aériennes en veille et aux sous-marins en patrouille. La robustesse des communications est vitale ainsi que les règles de dévolution.

La France a toujours préservé l'avenir en maintenant un effort en cohérence avec l'évolution du contexte géostratégique selon le principe de la « **juste suffisance** ».

Depuis Charles de Gaulle, chaque Président de la République a mis en exergue la nécessaire défense des « **intérêts vitaux** » nationaux et veillé à adapter le concept dissuasif et les moyens.

À l'issue de la guerre froide, sous le mandat de Jacques Chirac, élu en 1995, la France a notamment décidé, de faire évoluer son outil de dissuasion de telle sorte qu'il constitue une menace crédible contre tout État hostile doté d'armes de destruction massive nucléaires ou non.

Il s'agit :

- d'une part « ***de garantir que la survie de la France ne sera jamais mise en cause par une puissance militaire majeure*** » ;
- d'autre part « ***de faire face aux menaces que pourraient faire peser sur nos intérêts vitaux des puissances régionales dotées d'armes de destruction massive.*** »

La France doit pouvoir priver un ennemi de tout ou partie de ses centres de pouvoir, qu'ils soient politiques, militaires ou économiques.

Ce concept et l'architecture des forces nucléaires françaises qui en résulte sont confirmés par Nicolas Sarkozy (Livre Blanc 2008) puis François Hollande (Livre Blanc 2013) :

- **la première composante est océanique.** Avec les SNLE de nouvelle génération et des missiles balistiques plus puissants, la France accroît très sensiblement l'"allonge" de sa dissuasion qui devient tous azimuts ;
- **la seconde composante, aéroportée** (Mirage 2000N, puis Rafale,) est équipée d'un missile Air-Sol très rapide et pouvant voler à basse altitude. Elle peut être mise en œuvre depuis des bases aériennes et du porte-avions Charles-de-Gaulle.

Elles sont complémentaires.

Au fond des mers, discret et indétectable, le SNLE est en effet d'abord l'arme de la frappe en second. C'est la dilution dans les océans et la portée des vecteurs qui permet de garantir l'invulnérabilité et la menace d'une frappe massive sur un adversaire potentiel (une salve de SNLE français c'est près de 100 têtes nucléaires indépendantes). Le système de ciblage est suffisamment souple et performant pour effectuer aussi des tirs sélectifs et précis.

La composante aérienne offre une capacité de gesticulation discrète ou au contraire ostentatoire grâce à une grande souplesse de déploiement lors des phases de montée en crise. Enfin elle peut être mise en vol et rappelée selon de nombreux scénarios qui complexifient pour l'adversaire la conduite à tenir. Son allonge est sans cesse améliorée par le ravitaillement en vol et par la portée et la capacité de pénétration des vecteurs.

Dans un contexte international très tendu le Président Macron a, quant à lui, fait adopter la loi de programmation militaire 2024-2030. Elle prévoit 413 milliards d'euros de dépenses sur sept ans. Le budget des armées passera de 32,2 MDS en 2017 à 67,4 MDS d'euros en 2030. Soit un quasi doublement.

La période considérée est présentée comme une époque charnière pour la Dissuasion nucléaire avec l'entrée en service de l'ASMPA-R, la préparation de l'ASN4G, les travaux sur le successeur du Rafale (SCAF), et des développements importants concernant le sous-marin de troisième génération permettant son lancement entre 2030 et 2040 .

En plus de la part annuelle « dissuasion nucléaire » aux alentours de 6 MDS d'euros par an, environ 10 MDS d'euros sur la période, concerneront les innovations pour contrer les évolutions technologiques qui pourraient grever l'efficacité opérationnelle voire la survie de nos forces nucléaires.

Il s'agit notamment : d'intelligence artificielle, d'hypervélocité, de moyens de guerre électronique, de communications, de discrétion et de furtivité.

Il faut rajouter sur la période également 6 MDS d'euros consacrés au **domaine spatial** qui concerne surtout l'acquisition du renseignement et la préservation de nos moyens spatiaux essentiels pour l'analyse de la menace et le ciblage.

C'est enfin et surtout la poursuite du programme : « **Simulation** » destiné à permettre le maintien en condition et la sûreté des armes nucléaires et leur éventuel remplacement depuis que la France a signé le traité d'interdiction complète des essais nucléaires TICE en 1996.

L'aboutissement de ces évolutions c'est l'existence pérenne pour au moins encore 30 ans de deux composantes complémentaires l'une aérienne démonstrative, l'autre sous-marine furtive et discrète, avec un nombre de têtes nucléaires limité à 300.

Alors que nous entrons à l'ère du troisième âge nucléaire et qu'après 25 années de réduction du format des armées, la France voit son avantage technologique conventionnel s'éroder rapidement, la Dissuasion nucléaire reste pour la France un atout majeur pour la crédibilité de son indépendance et de sa souveraineté défensive.

Ce nouvel âge nucléaire est principalement marqué par l'irruption de la Chine dans la bataille pour accéder au leadership mondial avec la forte croissance de son arsenal nucléaire (actuellement estimé à 1500 têtes nucléaires en 2035).

Ce troisième âge est également marqué par la multiplication de puissances régionales révisionnistes et proliférantes comme la Corée du nord et l'Iran.

Se profilent déjà d'autres États comme l'Arabie Saoudite et la Turquie qui s'ajouteront à l'Inde et au Pakistan.

Le comportement déstabilisant récent de pays dotés est une autre caractéristique de cette période qui débute. La dissuasion agressive est ainsi un dévoiement de la théorie de la Dissuasion. Alors que cette dernière avait au début de l'histoire pour objectif d'inhiber les velléités d'éventuels agresseurs et de préserver la paix nous avons sous les yeux deux exemples de rupture de l'équilibre mondial sous couverture nucléaire.

Dans le conflit ukrainien l'intégration de la Crimée et des républiques du Donbass sous drapeau russe s'est produite après une récupération par des forces nationalistes locales soutenues par la Russie et des référendums contestés.

Étant considérés par Poutine comme faisant désormais partie du territoire russe, ces prises de guerre sont associées aux intérêts vitaux de la Russie et placées sous son parapluie nucléaire. L'annexion a donc été réalisée sans véritable opposition des occidentaux et de l'OTAN bridés par l'éventualité d'une escalade nucléaire.

Le même mécanisme est mis en œuvre par la Chine dans son environnement immédiat qu'elle met sous son contrôle en installant des infrastructures civiles et militaires sur des îlots inhabités de la mer de Chine. Cette territorialisation permet la revendication de la souveraineté sur les eaux territoriales contiguës et in fine de considérer cette zone maritime comme une mer intérieure chinoise .

Quel État de la région ne disposant pas de moyens nucléaires dispose de la capacité de contester cette appropriation ?

L'arme nucléaire reste donc en ce 21^e siècle l'Alpha et l'Omega des relations internationales et des rapports de puissance.

Si la Dissuasion nucléaire française est l'assurance survie de la nation, la sécurité de la France dépend aussi de celle de ses voisins.

Or, la sécurité des autres pays européens repose essentiellement aujourd'hui sur l'assurance que procurent l'Alliance Atlantique et la puissance des États-Unis.

Cette garantie est remise en cause par les déclarations du candidat Donald Trump qui menace de se retirer de l'OTAN si les pays européens ne participent pas plus à son financement. Ces menaces ne sont pas à prendre à la légère car elles font suite à la crise survenue en 2018 au sommet de l'OTAN lorsque Donald Trump, Président des États-Unis en activité était à deux doigts de claquer la porte. Cet épisode est rapporté en détail par son conseiller en sécurité nationale de l'époque, John Bolton.

Si les États-Unis quittent l'OTAN ou même s'ils restent mais n'appliquent pas les termes du traité et notamment de l'article 5, le parapluie nucléaire des États-Unis ne protégera plus les pays européens ce qui créera une situation nouvelle en ce qui concerne la sécurité stratégique du vieux continent.

Certains géopoliticiens imaginent par exemple que Poutine aurait l'ambition de recréer l'empire russe. Les pays baltes, en premier, seraient en danger.

Une ère de déstabilisations multiples pourrait alors s'ouvrir.

Quel système de sécurité faudrait-il créer en Europe en dehors des États-Unis ?

Quelle place la France, seule puissance nucléaire du continent devrait-elle avoir ?

Ce débat a été relancé par le Président, Emmanuel Macron.

Dans son discours sur la « **Stratégie de de Défense et de Dissuasion** » prononcé le 7 février 2020 à l'École Militaire il a rappelé, comme d'ailleurs l'avaient fait ses prédécesseurs (*Mitterrand en 1994, Chirac en 1996 et 2006, Sarkozy en 2008, Hollande en 2015*) que les intérêts de la France et ceux de nos partenaires européens sont de plus en plus imbriqués au fur et à mesure de la construction européenne et de la multiplication des traités. Il leur a également proposé de participer à un dialogue stratégique avec la France pour évoquer le **rôle de la Dissuasion française dans le contexte européen.**

Plus tard, en 2023, lors de la conférence de Munich sur la sécurité le chef de l'État a réitéré son offre « **d'un dialogue sur la dissuasion nucléaire française et la conception qu'a la France de la dimension européenne de ses intérêts vitaux** ».

Au cours de sa visite d'État en Suède fin janvier 2024, dans un discours à l'université de défense suédoise, le Président de la République a réaffirmé : « **une partie de nos intérêts vitaux ont une dimension européenne** » ce qui, je cite encore « **confère une responsabilité spéciale à la France** ».

Enfin ,dans un entretien accordé vendredi 26 avril 2024 à de jeunes Européens et publié dans la presse régionale, Emmanuel Macron est revenu sur ce thème récurrent et extrêmement sensible de la sécurité européenne :

« Je suis pour ouvrir ce débat qui doit donc inclure la défense antimissile, les tirs d'armes de longue portée, l'arme nucléaire pour ceux qui l'ont ou qui disposent sur leur sol de l'arme nucléaire américaine. Mettons tout sur la table et regardons ce qui nous protège véritablement de manière crédible », a-t-il déclaré, ajoutant que la France garderait « sa spécificité mais est prête à contribuer davantage à la défense du sol européen ».

Mais ces ouvertures de la France sur l'Europe n'ont pas suscité l'engouement de ses partenaires européens qui préfèrent s'en remettre à l'allié américain sans vraiment être sûr que ce dernier ira jusqu'au bout de son engagement si le risque est trop important pour lui.

En Conclusion, nous sommes devant un changement potentiel de paradigme.

Quelle réalité peut-on donner à cette vision où, en fait, la France remplacerait les États-Unis comme puissance nucléaire exerçant une dissuasion nucléaire étendue au profit des états de l'Union européenne ?

Dans quelles conditions la clause de défense mutuelle inscrite en 2008 dans le traité de Lisbonne qui stipule à l'article 42 paragraphe 7 que les pays de l'Union européenne sont obligés d'aider un État membre si celui-ci est l'objet « **d'une agression armée sur son territoire** » impliquerait nos forces nucléaires ?

Dans quelles conditions et par qui serait conduite la manœuvre dissuasive.

Qui appuierait sur le bouton ?

Le règlement de ces questions n'est pas pour demain compte tenu de l'absence de consensus ni de volonté européenne.

La Dissuasion nucléaire française constituera donc encore longtemps le cœur de notre Défense Nationale. Son européanisation ne paraît pas envisageable à court ni moyen terme.

Mais peut-être faudrait-il s'interroger sérieusement sur l'après 2040.

Général (2S) Jean-Claude Rodriguez. Rochefort, le 21 mai 2024